

CIRCULAIRE N° 953 DU 08 SEPTEMBRE 2004

**Objet : Enseignement fondamental de la Communauté française – Ecole de la réussite.
Organisation de l’animation pédagogique.**

Réseaux : C.F.

Niveaux et services : FOND (Mat/Prim/Ord)

Période :

- **Aux Directeurs(trices) des établissements d’enseignement fondamental de la Communauté française**
- **Aux Directeurs(trices) des écoles fondamentales annexées de la Communauté française**

Pour information :

- **Aux membres du service d’inspection**
- **Au Directeur du CAF**

Autorité : Adm. Gén.

Signataire : Jean-Pierre HUBIN

Gestionnaire : Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage de l’enseignement organisé par la Communauté française

Personne-ressource : Jean STEENSELS (02/500.48.02)

Référence : I/JS/mcc/5184-04

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 5 pages

Téléphone pour duplicata : 02/500.48.27

Mots-clés : Ecole de la réussite

L'équipe des animateurs pédagogiques désignés dans le cadre du décret du 14 mars 1995 relatif à la promotion d'une école de la réussite a subi quelques modifications.

Avant de vous présenter sa composition et son organisation, je crois utile de rappeler les missions qui leur sont confiées par le décret susmentionné.

1. LES MISSIONS

1.1. « Article 6 - §1^{er} – Des animateurs pédagogiques chargés de concevoir et d'encourager toute action destinée à favoriser la progression des écoles dans les orientations générales et spécifiques précisées aux chapitres II et III du présent décret sont mis en place dans chaque réseau de l'enseignement fondamental ».

1.2. Le chapitre II traitant des dispositions relatives à l'organisation des études dispose par son article 3 : « Toutes les écoles fondamentales maternelles et primaires sont tenues de mettre en place pour le 1^{er} septembre 2000 au plus tard, un dispositif basé sur une organisation en cycles permettant à chaque enfant :

1° de parcourir la scolarité d'une manière continue, à son rythme et sans redoublement de son entrée à la maternelle à la fin de la deuxième année primaire ;

2° de réaliser sur ces périodes les apprentissages indispensables en référence à des socles de compétences définissant, après concertation avec les organes représentatifs des Pouvoirs organisateurs, le niveau requis des études »

et par son article 4 : « Toutes les écoles fondamentales et primaires sont tenues de mettre en place pour le 1^{er} septembre 2007 au plus tard, un dispositif basé sur une organisation en cycles permettant à chaque enfant :

1° de parcourir la scolarité d'une manière continue, à son rythme et sans redoublement, de la troisième à la sixième année de l'enseignement primaire ;

2° de réaliser sur ces périodes les apprentissages indispensables en référence à des socles de compétences définissant, après concertation avec les organes représentatifs des Pouvoirs organisateurs, le niveau requis des études.

1.3. Les activités sont également détaillées par les circulaires ministérielles n° 10 du 09 novembre 2000 et 105 du 13 mai 2002.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'équipe d'animateurs est mise à la disposition de l'ensemble du réseau d'enseignement fondamental organisé par la Communauté française.

Pour des raisons d'organisation, ils sont placés sous la tutelle pédagogique des inspecteurs avec lesquels ils collaborent pour remplir leur mission d'animateur.

2.1. Pour l'ensemble des circonscriptions l'enseignement fondamental

Trois animateurs y sont affectés. Ils sont placés sous la tutelle pédagogique de l'Inspecteur coordonnateur, Monsieur Pol COLLIGNON.

Il s'agit de :

- **Monsieur Jean-Marie CHARLES**
Route de Fosses, 54a à 5060 FALISOLLE
Tél. : 071/74.30.15 – jeanmarie.charles@brutele.be
Sa mission porte sur l'utilisation de l'informatique et la coordination de la formation.
- **Monsieur Palmer HAEMERS**
Boulevard des Alliés, 165 à 7711 MOUSCRON
Tél. : 056/48.81.69 – mhdh@restode.cfwb.be
Sa mission concerne l'apprentissage d'une seconde langue (apprentissage précoce, immersion linguistique, langue obligatoire).
- **Monsieur Rémy VANDERHEYDEN**
Rue des Sorbiers, 5 à 5600 NEUVILLE-PHILIPPEVILLE
Tél. : 071/66.73.09 – remy.vanderheyden@skynet.be
Il est affecté aux activités de psychomotricité et d'éducation physique.

2.2. Pour l'ensemble des circonscriptions de l'enseignement maternel

2.2.1. **Madame Germaine DENIS**

Boulevard d'Avroy, 19/031 à 4000 LIEGE
Tél. : 04/384.53.58 – germaine.denis@skynet.be
travaille en collaboration avec :

- Madame l'Inspectrice Anita BECK (Circonscription C pour la zone de Namur)
- Madame l'Inspectrice Judith THOMAS (Circonscription B pour les zones du Luxembourg, de Liège et de Verviers)

2.2.2. Madame Michèle KURAS

Boulevard Gendebien, 25 à 7000 MONS

Tél. : 065/31.39.83 – mikuras@belgacom.net

travaille en collaboration avec :

- Madame l'Inspectrice Anita BECK (Circonscription C pour l'entité de Thuin, la zone du Brabant wallon et la zone de Huy-Waremme)
- Madame l'Inspectrice Françoise FRIPPIAT (Circonscription A)
- Madame l'Inspectrice Judith THOMAS (Circonscription B pour la zone de Bruxelles)

2.3. Pour les circonscriptions de l'enseignement primaire

2.3.1. Madame Cathy CHEVAL

Rue des Pairées, 51 à 5580 ROCHEFORT

Tél. : 084/36.84.16 – cathy.cheval@swing.be

travaille en collaboration avec :

- Monsieur l'Inspecteur André CHARLIER (Circonscription n° 4)
- Monsieur l'Inspecteur Eric LEJEUNE (Circonscription n° 7)

2.3.2. Monsieur Jean-Marie CHARLES

Route de Fosses, 54a à 5060 FALISOLLE

Tél. : 071/74.30.15 – jeanmarie.charles@brutele.be

travaille en collaboration avec :

- Monsieur l'Inspecteur Michel MOSSIAT (Circonscription n° 3)

2.3.3. Madame Monique ROEMANS

Avenue Julien Jardon, 8 à 4801 STEMBERT

Tél. : 087/31.19.92 – monique.roemans@skynet.be

travaille en collaboration avec

- Monsieur l'Inspecteur Pol COLLIGNON (Circonscription n° 5)
- Monsieur l'Inspecteur Bernard LARDINOIS (Circonscription n° 6)

2.3.4. Monsieur Etienne VANDERCRUYSEN

Rue de Lannoy, 24 à 7700 PECQ

Tél. : 069/55.71.52 – etienne.vdc@belgacom.net

travaille en collaboration avec :

- Madame l'Inspectrice Catherine CARLIER (Circonscription n° 1)
- Madame l'Inspectrice Cathy SOUDANT (Circonscription n° 2)

- 2.4. Ces animatrices et animateurs peuvent également être chargés d'une activité complémentaire à leurs missions générales par Monsieur Jean STEENSELS, Directeur général adjoint, Président du Conseil de coordination de l'enseignement fondamental organisé par la Communauté française.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN